

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 369

19 février 2010

SOMMAIRE

Afilor S.A.	17707	Maples Finance Luxembourg	17666
Algora S.A.	17707	MENUISERIE DeLux S.à r.l.	17697
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ..	17691	Newarch Invest S.A. SPF	17682
Balmain German Retail Warehouse Invest- ments (West) No. 1 S. à r.l.	17682	ONEX TWG Holdings II Limited	17677
Bat'Ide Soparfi S.A.	17712	PALANI Design S.A.	17669
CAL Courtage S.A.	17684	Phone Luxembourg Holdings S.à r.l.	17680
CBRE Global Holdings	17699	Pierangeli S.A.	17695
CHRIPI INVEST S.A. Soparfi	17712	Premium Capital Luxembourg S.à r.l.	17709
Confelux Holding S.à.r.l.	17676	Priserco S.A.	17698
Confelux Holding S.à.r.l.	17685	Priserco S.A.	17707
CTP Group Finance S.A.	17697	ProLogis Belgium IV S.à r.l.	17698
Dole Luxembourg S.à r.l.	17709	ProLogis Italy XVII S.à r.l.	17698
Elementis Consult Luxembourg	17712	Radianz Luxembourg S.à.r.l.	17695
Euroset Television S.à r.l.	17686	Same S. à r.l.	17666
Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A.	17694	Saskia Holding S.A.H.	17669
Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG	17709	S.E.F.I.T. Industries S.A.	17670
Giesse S.A.	17697	Semiramis Investments S.A.	17708
Greenridge Property Three S.à r.l.	17707	Sempre Holding S.A.H.	17708
Immobauwerke A.G.	17708	St Louis Ré	17681
Innovation Food Services S.A.	17685	The Island UK Commercial Property Sàrl	17712
Kolgi Holding SPF S.A.	17673	Toron S.à r.l.	17674
Laram S.A.	17680	Tybalt Investments S.à r.l.	17689
Leony S.à r.l.	17672	Vantaff Investments S.A.	17698
Mantua Food Services S.A.	17684	Venstar Investments S.A.	17708
		Voiron Design S.A.	17677

Same S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 67.698.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur André SIMPER, demeurant professionnellement à F-62250 Marquise, 66, rue Léon Pinard.

2.- Monsieur Dominique CERUTTI, demeurant à B-4130 Tilff / Esneux, 54, rue Bois des Chevreuils.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "SAME S.à r.l." ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, a été constituée originairement sous la dénomination de EX.SES S.à r.l, suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 155 en date du 10 mars 1999;

- dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Francis KESSELER, en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1296 en date du 30 novembre 2005;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de vingt-cinq euros (EUR 25,-)chacune;

- que Monsieur André SIMPER, prénommé, est associé et propriétaire de deux cent cinquante-cinq parts sociales (255) de la prédite société;

- que Monsieur Dominique CERUTTI, prénommé, est associé et propriétaire de deux cent quarante-cinq parts sociales (245) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société;

- que l'activité de la société a cessé et qu'il sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à Luxembourg;

- les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Simper, Cerutti, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010014883/42.

(100009045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

Mr Richard GORDON, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, incorporated on January 22, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number

558 of April 6, 2007, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-124.056 (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on him by circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated 30 November 2009.

A copy of this resolutions having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., is fixed at ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.-).

II. The issued share capital of the Company is fixed at FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) consisting of FIVE THOUSAND 5,000 ordinary shares in registered form with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each".

III. Article 5, paragraph 3 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

"The subscribed share capital of the Company may also be increased by way of the authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and the Board or the Sole Director, as the case may be, is authorized to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period of five years starting on 30 October 2007 and expiring on 30 October 2012, subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 9.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Companies Act 1915 (as defined below), the Board or the Sole Director, as the case may be, has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board or the Sole Director, as the case may be, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board or the Sole Director, as the case may be, shall act to render effective an increase of share capital, within the authorised share capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board or the Sole Director, as the case may be, shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

IV. By the decisions adopted on 30 November 2009, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) so as to raise it from its present amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) up to ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) by the issue of FIVE THOUSAND (5,000) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, and to accept the subscription to the new shares by the sole shareholder.

V. The FIVE THOUSAND (5,000) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

"The subscribed share capital is set at ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) consisting of TEN THOUSAND (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,800.-.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Richard GORDON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 558 du 6 avril 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B-124.056 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société datées du 30 novembre 2009.

Une copie des résolutions paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de MAPLES FINANCE Luxembourg, est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

III. L'alinéa 3 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société peut également être augmenté dans le cadre de son capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social actuel en tout ou en partie à concurrence du montant du capital autorisé, et ce à tout moment, pendant une période de cinq ans commençant le 30 octobre 2007 et expirant le 30 octobre 2012, sous réserve de la prolongation à décider par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi (comme défini ci-dessous), le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, a le pouvoir de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est par les présentes autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription, ou il peut décider d'effectuer de temps en temps une telle augmentation en tout ou en partie par conversion du tout bénéfice net ou réserves (comprenant tout compte de prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires à la place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, interviendra pour rendre effective une augmentation du capital social, dans le cadre du capital social autorisé, le présent article 5 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle intervention. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire, par-devant un notaire, afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification comprenant l'enregistrement d'une telle augmentation et les modifications ultérieures des statuts.»

IV. Par résolutions adoptées le 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), par l'émission de CINQ MILLE (5.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,- et d'accepter la souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique.

V. Les CINQ MILLE (5.000) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 1.800,-,-.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GORDON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57318. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014999/135.

(100008589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Saskia Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017006/10.

(100010339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

PALANI Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 132.312.

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme PALANI Design S.A., dénommée ci-après «la Société», ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 132.312, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2520 du 7 novembre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank TOUSSAINT, Artisan-Commerçant, demeurant à L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société à Steinfort.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société dans la commune de Steinfort et de fixer l'adresse de la société au 35, rue Randlingen, L-8366 Hagen.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Steinfort.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: L. Braun, J-M. Poos, F. Toussaint, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015001/62.

(100008581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.378, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 97, page 4.645 du 17 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2.456, page 117.865 du 17 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la dite liste de présence que les 7.000 (sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social de EUR 4.461.709,26,- (quatre millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf Euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) à un montant de EUR 2.538.290,74 (deux millions cinq cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-quatorze cents) en vue d'apurer les pertes de la société à concurrence de EUR 4.461.709,26,- (quatre millions quatre cent soixante

et un mille sept cent neuf Euros et vingt-six cents) par la réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes de EUR 1.000,- (mille Euros) à EUR 362,61,- (trois cent soixante-deux Euros et soixante et un cents).

2.- Augmentation du capital social de EUR 1.311.709,26 (un million trois cent onze mille sept cent neuf Euros et vingt-six cents) pour le remonter de son montant actuel tel que mentionné au point 1, à EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros) par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de EUR 362,61,- (trois cent soixante-deux Euros et soixante et un cents) à EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 4.461.709,26,- (quatre millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf Euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) à un montant de EUR 2.538.290,74 (deux millions cinq cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-quatorze cents) par la réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes de EUR 1.000,- (mille Euros) à EUR 362,61,- (trois cent soixante-deux Euros et soixante et un cents), afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.311.709,26 (un million trois cent onze mille sept cent neuf Euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.538.290,74 (deux millions cinq cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-quatorze cents) à EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros), par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de EUR 362,61,- (trois cent soixante-deux Euros et soixante et un cents) à EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à l'augmentation de capital:

- La SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.) ayant son siège 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à hauteur de EUR 1.311.521,87 (un million trois cent onze mille cinq cent vingt et un Euros et quatre-vingt-sept cents);

- Monsieur Marco SCHNEIDER, demeurant à Vaglio Biellese (Italie) à hauteur de EUR 187,39 (cent quatre-vingt-sept Euros et trente-neuf cents)

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes

"SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.), prénommée, ici représentées par Hubert JANSSEN, également prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 1.311.521,87 (un million trois cent onze mille cinq cent vingt et un Euros et quatre-vingt-sept cents), et la libérer intégralement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de 1.311.521,87 (un million trois cent onze mille cinq cent vingt et un Euros et quatre-vingt-sept cents).

Monsieur Marco SCHNEIDER, prénommé, ici représenté par Hubert JANSSE, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 187,39 (cent quatre-vingt-sept Euros et trente-neuf cents) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'EUR 187,39 (cent quatre-vingt-sept Euros et trente-neuf cents).

Rapport d'évaluation de l'apport en nature

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de mes diligences, rien n'est venu à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de la créance de EUR 1.311.521,87 n'est pas au moins égale à l'augmentation de capital envisagée. Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'assainissement, réduction et augmentation de S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 janvier 2010. Relation LAC/2010/161. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015050/100.

(100008797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.781.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

GREENPARK INTERNATIONAL INVESTORS III LP, une société en commandite du droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, USA-19808 Wilmington, County of New Castle, Delaware, enregistrée au Secretary of State du Delaware, agissant par son General Partner Greenpark International General Partner III, Limited,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2009.

GREENPARK INTERNATIONAL INVESTORS III-SPV LP, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP, enregistrée au registre de commerce local sous le numéro 702, agissant par son General Partner Greenpark International General Partner III, Limited,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associées de la société Leony S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 12 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 2941 du 18 décembre 2007.

- Qu'elles ont pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés déclarent que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2.1 des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2.1.** The registered office is established in Munsbach."

Version allemande

" **Art. 2.1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010015024/49.

(10009017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Kolgi Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.841.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirty-first of december

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned Mr Yakup ÜLCER, residing Seba Royal Konaklari A1-1 Sariyer Istanbul 34460 here represented by Mr David CARELLI, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Istanbul on December 28, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company "KOLGI HOLDING Spf S.A.", with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 92.841 has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated April 11th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477, dated May 2nd, 2003. The articles of association have been modified several times and for the last time by deed of the undersigned Notary, dated March 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1082, dated May 2nd, 2008.

That the issued share capital of the Company is set at seven hundred thousand euro (700.000,- EUR), represented by seven hundred (700) shares with a par value of one thousand euro (1.000,- EUR) fully subscribed and paid-up.

That Mr Yakup ÜLCER prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, Mr Yakup ÜLCER hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Sole Shareholder declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company Mr Yakup ÜLCER and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Yakup ÜLCER, Seba Royal Konaklari A1-1 Sariyer Istanbul 34460 ici représenté par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Istanbul le 28 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «KOLGI HOLDING SPF S.A.», ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B92.841, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 2 mai 2003. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1082 du 2 mai 2008.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant Mr Yakup ÜLCER prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «KOLGI HOLDING SPF S.A.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1097. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015006/84.

(100008817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Toron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.902.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty first day of December,
Before Us Maître Carlo WERSANDT, civil law notary public, residing at Luxembourg,

There appeared:

The company Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY-19002, Cayman Islands,

here represented by Maître Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that the company TORON S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("société à responsabilité limitée") with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.902 (hereinafter "the Company") has been constituted pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on April 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1183 of May 15, 2008; the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1787 of September 16, 2009

- that the corporate capital is established at forty-three thousand five hundred Euros (EUR 43,500.-) represented by forty-three thousand five hundred (43,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

- that the appearing party is the sole member of the Company;

- that, in its capacity as sole member of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put the Company into liquidation;

- that the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at December 29, 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

a copy of the aforesaid balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party's proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date and time named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le 31 décembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman) L.P., une société en commandite constituée sous le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY-19002, Cayman Islands,

représentée par Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société TORON S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.902 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 15 mai 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 16 septembre 2009.

- que le capital social de la Société s'élève à quarante-trois mille cinq cent Euros (EUR 43.500.-) représenté par quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-);

- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de mettre la Société en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire de la Société au 29 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'associé unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société;

- que, suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est considérée accomplie et clôturée;

- que par la présente, les gérants de la Société se voient donner décharge pleine et entière pour leurs obligations respectives;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- que tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Le porteur d'une copie du présent acte est investi de tous les pouvoirs nécessaires au regard des publications légales et enregistrements.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Zintzen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015004/105.

(100008781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Confelux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/01/2010.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017469/12.

(100011526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Voiron Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010017448/13.

(100011436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.067.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.202.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ONEX TWG Holdings II Limited", a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with a share capital of USD 12,648,550 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 124.202.

There appeared:

- Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 3829004; and
- TWG Executive Investco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 4230787;

Here both represented by M. Regis Galiotto residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 252,971 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

The shareholders request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 so as to reduce it from USD 12,648,550 to USD 11,067,500;
2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;
3. Redemption and cancellation of the 31,621 shares with a nominal value of USD 50 each constituting the Company's class C shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 (one million five hundred eighty-one thousand fifty US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 12,648,550 to USD 11,067,500 by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company) as determined by the board of managers of an amount of USD 11,991,650.

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem at a redemption price of USD 379.23 per share all the 31,621 class C shares with a nominal value of USD 50 each of the Company, followed by the cancellation of all these 31,621 class C shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 11,067,500 (eleven million sixty-seven thousand five hundred USD).

It is divided into seven classes of shares consisting of:

- 31,621 class D shares (the "Class D Shares");
- 31,621 class E shares (the "Class E Shares");
- 31,621 class F shares (the "Class F Shares");
- 31,621 class G shares (the "Class G Shares");
- 31,621 class H shares (the "Class H Shares");
- 31,621 class I shares (the "Class I Shares"); and
- 31,624 class J shares (the "Class J Shares").

All these 221,350 shares have a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «ONEX TWG Holdings II Limited», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.648.550 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.202.

Ont comparu:

- Onex American Holdings Subco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004; et

- TWG Executive Investco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4230787;

Ici toutes deux représentées par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 252.971 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés.

Les associés prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.581.050 USD afin de le réduire de 12.648.550 USD à USD 11.067.500;
2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
3. Rachat et annulation de 31.621 parts sociales avec une valeur nominale de 50 USD chacune composant les parts sociales de classe C de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.581.050 USD (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 12.648.550 USD à 11.067.500 USD par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 11.991.650 USD.

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de 379,23 USD par part sociale, l'ensemble des 31.621 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 50 USD chacune de la Société, suivi de l'annulation de toutes ces 31.621 parts sociales de classe C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

«Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 11.067.500 USD (onze millions soixante-sept mille cinq cents US Dollars).

Il est divisé en sept classes de parts sociales ainsi composées:

- 31.621 parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 31.621 parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 31.621 parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 31.621 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 31.621 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 31.621 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 31.624 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 221.350 parts sociales ont une valeur nominale de 50 USD (cinquante US Dollars) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010, Relation LAC/2010/158. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015057/153.

(100009085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Phone Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.309.

Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 13 janvier 2010

1/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Steven Glassman avec effet au 29 décembre 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant de classe A avec effet au 29 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Prabhu Raman, né le 11 Novembre 1973 à Madurai (Inde), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (États-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Prabhu Raman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (États-Unis d'Amérique);

- Monsieur Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne);

Gérant de Classe B:

- Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, ayant son adresse professionnelle au 10, Place Vendôme, F-75001 Paris (France)

Gérant de Classe C:

- Monsieur Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du Gérant de classe B Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre est désormais la suivante: 10, Place Vendôme, F-75001 Paris (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010016609/34.

(100010834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Laram S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010017450/13.

(100011428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.966.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ST LOUIS RE", ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 91.966, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 11 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 337 du 28 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Valérie Dubois, employé privé, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 915.000.- (neuf cent quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.225.000.- (un million deux cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 2.140.000.- (deux millions cent quarante mille Euros) par émission de 915 (neuf cent quinze) nouvelles actions, par un apport en espèces.

2.- Renonciation au droit de souscription préférentiel

3.- Souscription et libération.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 915.000.- (neuf cent quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.225.000.- (un million deux cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 2.140.000.- (deux millions cent quarante mille Euros) par émission de 915 (neuf cent quinze) nouvelles actions, par un apport en espèces.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite ATOS ORIGIN S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 18, Avenue d'Alsace, La Défense, F-92400 Courbevoie, représentée par Madame Valérie Dubois prénommé, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé, qui demeurera annexée au présent acte;

a déclaré souscrire aux 915 (neuf cent quinze) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 915.000.- (neuf cent quinze mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à deux millions cent quarante mille Euros (2.140.000.-EUR) représenté par deux mille cent quarante (2.140) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000.- EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent cinquante Euros (2.150.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, V. DUBOIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56387. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015065/62.

(100009132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Newarch Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017528/10.

(100011547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Balmain German Retail Warehouse Investments (West) No. 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.230.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Balmain German Retail Warehouse Investments (West) No. 1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.230, incorporated by virtue of a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 644 on March 14, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Balmain German Retail Warehouse Investments (VWest) No. 1 S.à r.l.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.230, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2008 sous le numéro 644.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010, Relation: LAC/2010/400. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015061/105.

(100009025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Mantua Food Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017451/13.

(100011423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAL COURTAGES, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 67.175,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 64 du 03 février 1999.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2957 du 19 décembre 2007.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT CINQUANTE (350) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000.-€) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'article 8, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article huit (8) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. 1^{er} alinéa. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010015063/55.

(100009193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Innovation Food Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010017452/13.

(100011422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Confelux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/01/2010.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017470/12.

(100011523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.993.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company EUROSET S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Sole Member"), a private limited company duly organized under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B68.834, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie,

duly represented by Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of EUROSET TELEVISION S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B69.993, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (hereinafter referred to as the "Company"). The Company was incorporated under the name Euroset Due S.à r.l. by a deed before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on May 26, 1999, published in the official gazette, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 590, dated July 30, 1999. Its name was changed into EUROSET TELEVISION S.à r.l. by deed before Maître Francis KESSELER, aforementioned, on June 3, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 624, dated August 19, 1999. Its Articles of Association were then subsequently amended by deed before Maître Paul FRIEDERS, notary public residing in Luxembourg on October 19, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 5, dated January 4, 2000, and finally by deed before Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 26, 2002, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1303, dated September 9, 2002.

In its capacity of Sole Member of the Company, the appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state its subsequent resolutions in relation with the following agenda:

- 1) Suppression of the nominal value of the corporate units of the Company;
- 2) Reduction of the share premium by its total amount of EUR 198,938,977.57 (one hundred ninety-eight million nine hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven euro and fifty-seven cents) by way of compensation of the losses carried forward amounting as of October 31, 2009 to EUR 214,046,988.20 (two hundred fourteen million forty-six thousand nine hundred eighty-eight euro and twenty cents) in order to reduce the losses carried forward to a remaining amount of EUR 15,108,010.63 (fifteen million one hundred eight thousand ten euro and sixty-three cents);
- 3) Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 51,637,500.- (fifty-one million six hundred thirty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 51.650.000.- (fifty one million six hundred fifty thousand euro) to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) by way of compensation of the remaining losses carried forward resulting after compensation with the share premium in an amount of EUR 15,108,010.63 (fifteen million one hundred eight thousand ten euro and sixty-three cents) and reimbursement of EUR 36,529,489.37 (thirty-six million five hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-nine euro thirty-seven cents) and cancellation of 998.750 (nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty) corporate units without par value.
- 4) Subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the Articles of Association so as to reflect the foregoing to be read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) corporate units without par value."
- 5) Amendment of Article 8 paragraph 3 of the Articles of Association which shall be read as follows:

"The Company is validly bound towards third parties by the joint signature of one "A" and one "B" manager, except for any operation of an amount not exceeding EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) which may be executed by the sole signature of the "A" manager."
- 6) Miscellaneous.

17687

First resolution

The Sole Member decides to suppress the nominal value of the Company's corporate units.

Second resolution

The Sole Member decides to reduce the share premium by its total amount of EUR 198,938,977.57 (one hundred ninety-eight million nine hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven euro and fifty-seven cents) by way of compensation of the losses carried forward amounting as of October 31, 2009 to EUR 214,046,988.20 (two hundred fourteen million forty-six thousand nine hundred eighty-eight euro and twenty cents) in order to reduce the losses carried forward to a remaining amount of EUR 15,108,010.63 (fifteen million one hundred eight thousand ten euro and sixty-three cents).

Third resolution

The Sole Member decides to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 51,637,500.- (fifty one million six hundred thirty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 51.650.000,- (fifty-one million six hundred fifty thousand euro) represented by 1.000.000 (one million) corporate units without par value to an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) corporate units without par value by way of compensation of the remaining losses carried forward resulting after compensation with the share premium in an amount of EUR 15,108,010.63 (fifteen million one hundred eight thousand ten euro and sixty-three cents) and reimbursement of EUR 36,529,489.37 (thirty-six million five hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-nine euro thirty-seven cents) and cancellation of 998.750 (nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty) corporate units without par value.

The Sole Member decides to give mandate to any member of the board of managers to insert the resolution in the books of the Company and to reimburse the cancelled units to the Sole Member.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Member decides to amend Article 6 paragraph of the Articles of Association, which shall henceforth be read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) corporate units without par value."

Fifth resolution

The Sole Member decides to amend Article 8 paragraph 3 of the Articles of Association, which shall henceforth be read as follows:

"The Company is validly bound towards third parties by the joint signature of one "A" and one "B" manager, except for any operation of an amount no exceeding EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) which may be executed by the sole signature of the "A" manager."

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the proxy-holder the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EUROSET S.à r.l. (désignée ci-après comme l'"Associé Unique"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68.834, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

représentée valablement par Maître Morgane IMGRUND, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnées, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société EUROSET TELEVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69.993, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (désignée ci-après comme la "Société"). La Société fut constituée sous la dénomination Euroset Due S.à r.l. suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 26 mai 26, 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590, en date du 30 juillet 1999. Sa dénomination fut changé en EUROSET TELEVISION S.à r.l. suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, précité, du 3 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624, en date du 9 août 1999. Les statuts de la Société furent par la suite modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg du 9 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5, en date du 4 janvier 2000, et finalement suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303, en date du 9 septembre 2002.

En sa capacité d'Associé Unique de la Société, la comparante, représenté comme précité, a prié le notaire soussigné d'acter les résolutions subséquentes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2) Réduction de l'intégralité de la prime d'émission pour son montant global de EUR 198.938.977,57 (cent quatre-vingt-dix-huit million neuf cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept euro cinquante-sept cents) par compensation des pertes reportées à nouveau d'un montant global au 31 octobre 2009 de EUR 214.046.988,20 (deux cent quatorze million quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euro vingt cents) afin de réduire les pertes reportées à nouveau au montant restant de EUR 15.108.010,63 (quinze million cent huit mille dix euro soixante-trois cents);

3) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 51.637.500,- (cinquante et un million six cent trente-sept mille cinq cents euro) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 51.650.000,- (cinquante et un million six cent cinquante mille euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) par compensation des pertes reportées à nouveau restantes avec la prime d'émission d'un montant de EUR 15.108.010,63 (quinze million cent huit mille dix euro soixante-trois cents) et, remboursement d'un montant de EUR 36.529.489,37 (trente-six million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf euro trente-sept cents) et annulation de 998.750 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales sans valeur nominale;

4) Modification subséquente de l'article 6 premier alinéa des statuts afin de refléter la résolution précédente et qui sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sans valeur nominale."

5) Modification de l'article 8 alinéa 3 des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La Société est valablement engagée par la signature collective d'un gérant "A" et d'un gérant "B", sauf pour les opérations d'un montant ne dépassant pas EUR 100.000,- (cent mille euro), auquel cas la signature individuelle d'un gérant "A" sera suffisante."

6) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire l'intégralité de la prime d'émission pour son montant global de EUR 198.938.977,57 (cent quatre-vingt-dix-huit million neuf cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept euro cinquante-sept cents) par compensation des pertes reportées à nouveau d'un montant global au 31 octobre 2009 de EUR 214.046.988,20 (deux cent quatorze million quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euro vingt cents) afin de réduire les pertes reportées à nouveau au montant restant de EUR 15.108.010,63 (quinze million cent huit mille dix euro soixante-trois cents).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 51.637.500,- (cinquante et un million six cent trente-sept mille cinq cents euro) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 51.650.000,- (cinquante et un million six cent cinquante mille euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro) par compensation des pertes reportées à nouveau restantes avec la prime d'émission d'un montant de EUR 15.108.010,63 (quinze million cent huit mille dix euro soixante-trois cents) et, remboursement d'un montant de EUR 36.529.489,37 (trente-six million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf euro trente-sept cents) et annulation de 998.750 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales sans valeur nominale.

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs à un quelconque membre du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro)représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sans valeur nominale."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 alinéa 3 des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La Société est valablement engagée par la signature collective d'un gérant "A" et d'un gérant "B", sauf pour les opérations d'un montant ne dépassant pas EUR 100.000.- (cent mille euros), auquel cas la signature individuelle d'un gérant "A" sera suffisante."

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française; à la demande de la comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent procès-verbal avec le, notaire.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4639. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015081/184.

(100009010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Tybalt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.144.

Am vierzehnten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausendzehn,

sind vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtszitz in Esch-sur-Alzette,

ERSCHIENEN:

1. Hoppe Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131859,

hier vertreten durch Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 13. Januar 2010 erteilt wurde; und

2. Herr Georg Adler, geboren am 23. April 1952, geschäftsansässig in der Walter-Oehmichen-Straße 14 in 68518 Viernheim,

hier vertreten durch Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 13. Januar 2010 erteilt wurde;

handelnd in ihrer Eigenschaft als Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, Tybalt Investments S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137144.

Besagte Vollmachten, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

1. Neufassung von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung welcher somit fortan wie folgt lauten soll:

„Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung, sowie der Verkauf von Immobilien sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenscheine ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind."

2. Befugnisse und Vertretung; und

3. Verschiedenes.

Die oben genannten Parteien (die Gesellschafter), hier vertreten wie bereits oben dargestellt, beschließen folgendes:

Beschluss

Die oben genannten Parteien (die Gesellschafter) beschließen, dass Artikel 3 der Gesellschaftssatzung neugefasst werden soll und daher ab sofort wie folgt lauten wird:

„ Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung, sowie der Verkauf von Immobilien sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenscheine ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind."

17691

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr € 900,- betragen.

Erklärung

Dem Vorgenannten entsprechend, wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg am zu Beginn dieses Dokumentes genannten Tag erstellt.

Nachdem die Urkunde den anwesenden Parteien vorgelesen wurde, wurde sie von diesen gemeinsam mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: H. Witzke, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2010. Relation: EAC/2010/636. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2010.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2010015067/98.

(100009105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.075,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.809.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMB Dutch Holding B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, having its offices at 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, registered with the Trade Register of the Amsterdam Chambers of Commerce under number 34188102,

in its capacity of sole partner of AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.809, incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published on 29 June 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, the articles of association of which have been latest amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 June 2009 and published on 23 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1424 (the Company).

here represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Dutch Holding B.V. is the sole partner (the Sole Partner) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at twenty-five thousand and twenty-five euro (EUR 25,050.-) divided into one thousand and two (1,002) shares each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twenty-five thousand and fifty euro (EUR 25,050.-) represented by one thousand and two (1,002) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five thousand and seventy-five euro (EUR 25,075.-), by the issuance of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the existing shares of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one new Share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim held against the Company in the amount of sixty five thousand euro (EUR 65,000.-) (the Claim). The contribution in kind in an aggregate amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-), is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company; and
- an amount of sixty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 64,975.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It further results from a declaration issued on 21 December 2009 by the Sole Partner (the Declaration) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-);
- the Claim to be contributed to the Company is freely transferable by the Sole Partner and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner in cooperation with the Company.

- The Sole Partner, acting through its proxyholder, declares that since the date of the Declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company; It further results from a certificate issued on 21 December 2009 by the Company (the "Certificate") that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-); and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Company in cooperation with the Sole Partner.

Such Declaration and the Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand and seventy-five euro (EUR 25,075.) represented by one thousand and three (1,003) Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing. The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMB Dutch Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse physique au 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34188102,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809, constituée le 18 avril 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié le 29 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations numéro 1257, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2009 publié le 23 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1424 (la Société), ici représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Dutch Holding B.V. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-) divisé en mille deux (1.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première décision

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) aux fins de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-) à un montant de vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 25.075,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes caractéristiques et portant les mêmes droits que les parts sociales de existantes de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue contre la société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000) (la Créance). L'apport en nature d'un montant total de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) est à affecter comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) est à affecter au compte capital social de la Société; et
- un montant de soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 64.975,-) est à affecter au compte prime d'émission de la Société. De plus, il ressort d'une déclaration émise par la gérance de l'Associé Unique à la date du 21 décembre 2009 (la Déclaration) que:
 - conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-);
 - la Créance devant être apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique et n'est pas soumise à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et
 - toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

L'Associé Unique, agissant par son mandataire déclare que depuis la date de la Déclaration il n'est pas intervenu de changement matériel qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date du 21 décembre 2009 (le Certificat) que:

1. conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-); et
2. toutes les formalités pour le transfert de la possession des Créance devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

Ledit Déclaration et le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 25.075,-) représenté par mille trois (1.003) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. GILBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57276. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR FXPFDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015068/159.

(100009287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Fiduciaire Ensich-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUCIAIRE ENSICH-STREFF (FIDES) S.A.", ayant son siège social à L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43.288, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 3 juin 1993; modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59, du 21 janvier 2003,

L'assemblée est ouverte à 17.40 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul François ENSCH, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.

Qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Colette STREFF épouse ENSCH, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- Transfert du siège de la société de L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman à L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers, et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman à L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers, et de modifier subséquemment l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange."

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 955.-€.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Enschedé, Sinnes, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 11 janvier 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010015566/55.

(100009922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pierangeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.590.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017427/13.

(100011243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Radianz Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.246.

In the year two thousand and nine, on the 23rd of October.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the company "RADIANTZ LUXEMBOURG Sàrl", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert,

incorporated pursuant to a deed of Me Robert SCHUMAN on December 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°461 of June 20, 2001,

The meeting is presided by Maître Antoine Meynial, Lawyer, 48, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, who appoints Mr Jean-Pierre SADDI, private employee, 2, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, as secretary.

The assembly elects Maître Antoine Meynial, prenamed, as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I) it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven hundred and twenty (720) units representing the total capital of the company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholder, duly represented at the meeting, having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholder represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Modification of the date of the annual general meeting of members
2. Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation
3. Miscellaneous

After deliberation, the meeting takes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify the date of the annual general meeting of shareholder which will henceforth take place on the third Thursday of the month of June.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend the paragraph 1 of Article 8 of the Articles of Incorporation which will read as follows from now on:

Art. 8. Annual general meeting of members. "Subject to article 7 (1) and (2), the annual general meeting of members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June of each year at 12.30 p.m."

Estimation

Fees resulting from these amendments are evaluated at EUR 1.000.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "RADIANT Luxembourg Sàrl" ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°79.246,

constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN en date du 06 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°461 du 20 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Jean-Pierre SADDI, employé privé, 2, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Antoine Meynial, prénommé.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cent vingt (720) parts sociales constituant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique, dûment représenté, ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'actionnaire représenté et des membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale des associés
2. Modification subséquente de l'article 8 des statuts
3. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des associés qui se tiendra désormais le troisième jeudi du mois de juin.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Assemblée générale des associés.** Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 12h30."

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MEYNIAL, J.P. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 octobre 2009, LAC/2009/45626: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010015534/95.

(100009518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Giesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017428/13.

(100011244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

CTP Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.976.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010017471/13.

(100011521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017539/9.

(100011186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 57.497.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Triple A Consulting S.A.
2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010017472/13.

(100011519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

ProLogis Italy XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010017493/14.

(100011156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 77.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010017494/14.

(100011179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Priserco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 88.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010017497/13.

(100011497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.693.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State for Delaware under number 0777218;

represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "CBRE Global Holdings".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

Art. 7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share. If any share is jointly owned or if the ownership of that share is disputed, then the

joint owners or the persons claiming ownership (as the case might be) must appoint one joint attorney to represent them to the Company, failing which all rights attached to the share will be suspended.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case might be, will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another manager as his proxy at any meeting of the board of directors. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or any suitable method of telecommunication, initiated or organised from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures concluded under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and slating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority of votes cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year which will start today and end on December 31, 2010.

Art. 18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 19. Profits. Any credit balance in the profit-and-loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one tenth of the share capital of the Company, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by CB RICHARD ELLIS, INC., above-named, and fully paid-up by payment in cash of an amount of EUR 12,500.

Therefore the total amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr Laurence H. Midler, Executive Vice President, General Counsel, born on December 20, 1964, in New Jersey, United States of America, residing at 3800 Prado del Trigo, Calabasas, California 91302, United States of America;

- Mr Philip George Emburey, Chartered Accountant, Chief Operating Officer, born on September 26, 1955, in Cambridge, England, residing at Winterstokes, Logs Hill Close, Chislehurst, BR7 5LP, United Kingdom;

- Mrs Elizabeth Cormack Thetford, Executive Director, Legal & Compliance, born on November 29, 1954, in New York, United States of America, residing at 39 Stanlake Road, London, W12 7HG, United Kingdom; and

- Mrs Becky H. Younger, Senior Vice-President, Tax, born on September 27, 1955, in Texas, United States of America, residing at 12310th Street, Huntington Beach, California 92648, United States of America;

are each appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration.

2) - Mr Patrick Moinet, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration; and

- Mr Alain Lam, chartered accountant, born on 28 February 1969 in Rose Hill, Mauritius Island, residing at 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS, INC., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 0777218;

Ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "CBRE Global Holdings".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), chacune étant entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue conjointement ou si la détention d'une telle part sociale est revendiquée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit être désigné par les copropriétaires ou les personnes revendiquant un droit sur cette part sociale comme s'ils étaient un seul et unique propriétaire de cette part sociale, faute de quoi tout droit attaché à cette part sociale sera suspendu.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, déterminera les pouvoirs, et rémunération (s'il y a lieu) des agents de la Société, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par l'ensemble des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, un autre gérant pour le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un gérant de cette manière.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié ou organisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si, au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents (en personne, par mandataire ou par un autre moyen approprié comme indiqué ci-dessus).

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance (s'il existe). A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax) dûment signée, une autre personne pour le représenter et agir en tant que mandataire de cet associé à toute assemblée générale. La personne en question n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par CB RICHARD ELLIS, INC., sus-nommée, et a été intégralement libérée par paiement en numéraire d'un montant de 12.500 EUR.

En conséquence, le montant de 12.500 EUR est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Laurence H. Midler, Executive Vice President, General Counsel, née le 20 décembre 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 3800 Prado del Trigo, Calabasas, California 91302, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Philip George Emburey, Chartered Accountant, Chief Operating Officer, né le 26 septembre 1955, à Cambridge, Royaume-Uni, demeurant à Winterstokes, Logs Hill Close, Chislehurst, BR7 5LP, United Kingdom;

- Mme Elizabeth Cormack Thetford, Executive Director, Legal & Compliance, née le 29 novembre 1954, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 39 Stanlake Road, London, W12 7HG, Royaume-Uni; et

- Mme Becky H. Younger, Senior Vice-President, Tax, née le 27 septembre 1955, au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 12310th Street, Huntington Beach, California 92648, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée.

2) - M. Patrick Moinet, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Alain Lam, expert-comptable, né le 28 février 1969 à Rose Hill, Iles Maurice, demeurant au 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015030/439.

(100009034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Priserco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 88.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010017498/13.

(100011496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Algora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 83.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010017504/13.

(100011664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Aflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017529/10.

(100011544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Greenridge Property Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenridge Property Three S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017511/13.

(100011083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Venstar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.929.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13.11.2002

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENSTAR INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017516/12.

(100011279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Sempre Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.590.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23.07.2001

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMPRE HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2010017517/12.

(100011288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Immobauwerke A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.438.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12.11.1993

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBAUWERKE AG

Signature

Référence de publication: 2010017519/12.

(100011293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12.12.2002

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017520/12.

(100011295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Premium Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.514.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11.07.2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREMIUM CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010017521/12.

(100011298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.037.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23.03.2000

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG

Signature

Référence de publication: 2010017522/12.

(100011304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Dole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.095.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Solvest, Ltd, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number EC 15155,

represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l." (formerly "AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l."), with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 149.095, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on November 5, 2009, published in the Mémorial C number 2309 of November 25, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on November 24, 2009, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of six hundred forty-four thousand and nine hundred Euro (EUR 644,900.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 657,400.-) by the issue of twelve thousand eight hundred and ninety-eight (12,898) new share quotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing share quotas.

Subscription - Payment

Subscription of the twelve thousand eight hundred and ninety-eight (12,898) new share quotas by the company Solvest, Ltd, pre-named, and full payment of said share quotas by contribution in kind of ten (10) shares representing one percent (1%) of the capital of the company "Saba Trading Holding AB", registered with the Trade and Companies Register of Stockholm under number 556343-9677, with its registered office at S-102 52 Stockholm, box 27106, estimated at nine hundred and sixty thousand US Dollar (USD 960,000.-) converted at the exchange rate as of December 4, 2009 of one US Dollar (USD 1.-) equivalent to zero point six seven one eight Euro (EUR 0.6718) into six hundred forty-four thousand nine hundred and twenty-eight Euro (EUR 644,928.-); six hundred forty four thousand and nine hundred Euro (EUR 644,900.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and twenty-eight Euro (EUR 28.-) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.", pre-named, on December 4, 2009, wherein the contribution in kind of the shares of the company "Saba Trading Holding AB", pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

The subscriber states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

The subscriber is represented by Mr Raphaël ROZANSKI, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at six hundred fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 657,400.-) represented by thirteen thousand one hundred and forty-eight (13,148) share quotas of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand (2000.- €) Euro;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Solvest, Ltd, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC 15155,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l." (anciennement "AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l."), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro

149.095, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2309 du 25 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 24 novembre 2009 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quarante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 644.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à six cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 657.400,-) par l'émission de douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (12.898) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Souscription des douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (12.898) parts sociales nouvelles par la société Solvest, Ltd, pré-nommée, et libération intégrale desdites parts sociales par apport en nature de dix (10) actions représentant un pourcent (1%) du capital de la société "Saba Trading Holding AB", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556343-9677, avec siège social à S-102 52 Stockholm, box 27106, estimé à neuf cent soixante mille US Dollars (USD 960.000,-) convertis au taux de change du 4 décembre 2009 de un US Dollar (USD 1,-) équivalent à zéro virgule six sept un huit Euro (EUR 0,6718), en six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-huit Euros (EUR 644.928,-); six cent quarante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 644.900,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et vingt-huit Euros (EUR 28,-) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.", pré-nommée, le 4 décembre 2009, par lequel l'apport en nature des actions de la société "Saba Trading Holding AB", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La souscriptrice, agissant par son mandataire prémentionnée, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

La souscriptrice reconnaît ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

La souscriptrice est représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 657.400,-) représenté par treize mille cent quarante-huit (13.148) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille Euros (2000.- €);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4983. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014851/139.

(100009327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

The Island UK Commercial Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.163.

—
constituée le 12 novembre 2007 par-devant le notaire Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE ISLAND UK COMMERCIAL PROPERTY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010017523/12.

(100011306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Elementis Consult Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 107.833.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour ELEMENTIS CONSULT LUXEMBURG

Dr.-Ing. Volker QUENTMEIER

Gérant

Référence de publication: 2010017524/14.

(100011389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

CHRIPA INVEST S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 96.007.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017335/10.

(100011101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Bat'Ide Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 137.710.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017336/10.

(100011100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.
